



FICHE
METHODOLOGIQUE



**Eco-Schools
Wallonie**



3. PLAN D' ACTIONS



1. Pourquoi un plan d'actions Eco-Schools ?

Le plan d'actions est un outil central de la démarche Eco-Schools. Chaque année vous serez amenés à élaborer un nouveau plan d'actions environnemental pour l'année scolaire suivante. De plus, lorsque vous remettrez votre dossier de labellisation, le plan d'actions sera l'outil sur lequel le jury se basera pour avoir une vue globale sur les réalisations de votre école.

Le plan d'actions n'est pas à concevoir dans le seul but de valider votre label (étape 3 d'Eco-Schools) mais parce que cet outil permet de **structurer durablement votre démarche environnementale**. En effet, le plan d'actions annuel permet à l'école de :

- **Programmer de manière réfléchie l'ensemble des activités environnementales d'une année scolaire.** Le plan d'actions décrit, de manière synthétique, le projet environnemental de l'école. Les responsabilités et les échéances sont claires pour tout le monde. Cela n'empêche toutefois pas d'ajouter de nouvelles actions en cours de route. On ne peut pas tout prévoir : exposition intéressante, nouveau film à visionner, opportunité d'un nouveau partenariat, nouvelle idée qui émerge... Il est important de penser à ajouter ces actions dans le plan au fur et à mesure de leur réalisation.
- **Donner de la cohérence** aux actions menées en regroupant les initiatives par thématique, en évitant les redondances, en ciblant mieux les différents groupes qui composent une école, en répartissant plus efficacement les responsabilités...
- **Evaluer plus facilement** l'efficacité des actions en fin d'année scolaire. Il vous suffit de reprendre le plan d'actions et de tirer les enseignements pour chaque action : action réalisée, action non réalisée, objectif atteint, action à reproduire l'an prochain, échec, action à modifier...
- **Communiquer plus aisément** vers la communauté scolaire (équipe éducative, personnel technique, élèves...) à l'aide de ce document de synthèse.
- **Garder des traces écrites** des activités passées ce qui est non négligeable pour la continuité du projet environnemental au sein de l'école. L'expérience ne se perd pas et il est plus facile de reproduire les réussites.

N'oubliez pas que le plan d'actions se nourrit directement du bilan environnemental réalisé dans l'école (étape 2 Eco-Schools). Choisissez d'agir de préférence sur les thèmes prioritaires. Inspirez vous des recommandations pour choisir les actions à mener !

2. Que doit-on retrouver dans le plan d'actions ?

Afin de répondre aux critères de labellisation Eco-Schools, le plan d'actions Eco-Schools devra comporter pour chaque cycle de deux ans les éléments suivants :

- Pour la thématique environnementale majeure choisie, au moins :
 - ✓ une action pédagogique
 - ✓ une action fédératrice
 - ✓ une action technique



3. PLAN D' ACTIONS



- Pour chacune des deux thématiques mineures choisies, au moins une action pédagogique ou fédératrice ou technique

Une action pédagogique est une action qui associe amélioration de l'environnement et apprentissage scolaire (ex : campagne de mesure par les élèves des températures dans les locaux). Une action fédératrice permet d'impliquer simultanément une partie importante de l'école (ex : journée événement pour tous consacrée à l'eau). Une action technique implique une amélioration physique de l'école (ex : installation de poubelles de tri). Une même action peut appartenir à plusieurs catégories (ex : semis d'un espace potager par plusieurs classes).

Ces actions doivent faire l'objet d'une évaluation (voir fiche 4. Mesurer et évaluer).

3. Quelle forme pour mon plan d'actions Eco-Schools ?

Vous pouvez utiliser le plan d'actions proposé par Eco-Schools sous forme d'un tableau mais vous pouvez également créer votre propre plan d'actions. Il est par exemple possible d'utiliser un mind mapping, une ligne du temps, une représentation graphique accessible aux élèves de primaire, etc. **Choisissez la forme** qui convient le mieux à votre fonctionnement !

Vous devez néanmoins être attentifs à ce que l'on retrouve les éléments suivants pour chaque action proposée : objectif de l'action (*que voulons-nous ?*), intitulé de l'action (*comment voulons-nous y arriver ?*), personne ou groupe responsable de sa réalisation (*qui va le faire ?*), calendrier prévisionnel de l'action (*quand va-t-on le faire ?*).

	Que voulons-Nous ?	Comment voulons-nous y arriver ?	Qui va le faire ?	Quand va-t-on le faire ?
Déchets	Améliorer l'infrastructure de tri sélectif	Commander et placer des poubelles de tri sélectif dans les classes où il n'y en a pas	Direction Concierge	1 ^{er} Septembre
	Améliorer la qualité du tri des déchets	Faire un rappel des consignes de tri auprès de l'équipe éducative et du personnel d'entretien	Ecoteam Direction	Début Septembre
		Organiser une journée de sensibilisation de toute l'école	Ecoteam (responsable : M. Dupont)	Octobre

Une colonne *Evaluation* permettra ultérieurement de faire un suivi du succès rencontré par l'action. Dès l'inscription d'une action dans le plan d'actions, il est intéressant de mentionner dans cette colonne le mode d'évaluation et le résultat attendu.

L'idéal est de **grouper les actions par thématique**. En cas d'actions touchant plusieurs thématiques (éveiller des consciences sur l'environnement de manière générale, réchauffement climatique, action collation saine et zéro déchet...) vous pouvez créer une subdivision « thématique transversale ». Par ailleurs, Il est recommandé de regrouper, dans une subdivision « **Organisation interne** », les actions portant sur l'organisation du label au sein de



3. PLAN D' ACTIONS



l'école : programmation des réunions de l'éco-comité, évaluation de fin d'année, actions de communication interne autour du label, éco-code, plan d'actions et résultats. Pour rappel, l'objectif est de faire connaître le label Eco-Schools, les actions concrètes et les résultats qui en découlent (voir fiche 6. Communication et information).